

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 20 décembre 2021– 19h00

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt et un, le 20 décembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 19h00, en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Madame Tania COUTY.

Date de la convocation : le 16 décembre 2021 – Ouverture de la séance à 19h05

ÉTAIENT PRÉSENTS : 13

Madame COUTY, Madame KONTOWICZ, Monsieur GRANGIER, Madame DULON, Monsieur BORG, Madame NUNES, Monsieur TARTARE, Madame SCHMIDT, Monsieur MARTIN, Monsieur RODRIGUEZ, Madame REIGT, Monsieur MUNOZ, Monsieur LAYRIS

EXCUSES - PROCURATIONS: 4

Madame BORDES-DEMOLIS à Monsieur LAYRIS, Madame ORDUREAU à Monsieur MUNOZ, Monsieur BOURDILLEAU à Madame SCHMIDT, Madame HANY à Madame COUTY

EXCUSES: 6

Monsieur HERCOUET, Monsieur CHAZALLET, Madame DEVEVEY, Monsieur MURARD, Monsieur BOUCARD, Madame BALLARIN-GUILLEMOT

N.B.: Conformément à l'article L.2121-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, les procès verbaux des séances du Conseil Municipal peuvent être consultés par toute personne en faisant la demande au SECRETARIAT DE LA DIRECTION GENERALE.

Madame le Maire procède à l'appel nominal des membres du Conseil et constate que le quorum est atteint.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. RODRIGUEZ

DELIBERATION N° 2021-65 DECISION MODIFICATIVE N°3

Madame le Maire indique que le budget primitif est un acte prévisionnel qui autorise l'ordonnateur à effectuer les opérations de recettes et de dépenses.

Il est possible d'ajuster les crédits en cours d'année, par le biais de décisions modificatives. Ces ajustements se traduisent à la fois par des augmentations, des diminutions de crédits, des transferts de crédits entre chapitres.

Pour une meilleure compréhension et dans l'optique d'accroître la lisibilité de la présente décision modificative, nous nous attacherons à décrire uniquement les opérations réelles, ainsi que les variations à la hausse ou à la baisse des différents chapitres budgétaires.

Il est rappelé que les opérations d'ordre correspondent à des opérations comptables, qui ne se traduisent pas par une entrée ou une sortie d'argent et sont sans incidence sur l'équilibre budgétaire.

Section d'Investissement

Il convient d'ajuster certaines lignes budgétaires, pour les raisons suivantes :

- Opération d'équipement 17 – 021 « Immobilisations corporelles » : des acquisitions en matériel initialement non prévues ont été nécessaires afin de répondre à des besoins d'outillages pour les services. Ces acquisitions imputées sur la ligne 2188 ont engendré un dépassement au chapitre 21 « Immobilisations corporelles ». Selon les règles de la comptabilité publique, un montant de crédits suffisants doit être porté sur chaque ligne budgétaire afin d'éviter les dépassements.

Aussi, afin d'abonder ces crédits, la somme totale correspondante est portée en diminution de l'opération d'équipement 28 - 2151 « Réseaux de voirie ».

- Opération d'équipement 42 – 021 « Immobilisations corporelles » : des réparations et rénovations initialement non prévues ont été nécessaires afin de répondre à la dégradation de l'équipement. Ces travaux imputés sur la ligne 2135 ont engendré un dépassement au chapitre 21 « Immobilisations corporelles ». Selon les règles de la comptabilité publique, un montant de crédits suffisant doit être porté sur chaque ligne budgétaire afin d'éviter les dépassements.

Aussi, afin d'abonder ces crédits, la somme totale correspondante est portée en diminution de l'opération d'équipement 28 - 2151 « Réseaux de voirie ».

Opération	BP 2021	Augmentation	Diminution
d'équipement			
17 – 21-2188	2000	+6000	
42 – 21-2135	7100	+6500	
28 – 21- 2151	80000		-12500

Il est précisé que ces opérations n'auront aucune conséquence budgétaire mais consistent en la réaffectation de crédits.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

DELIBERATION N° 2021-66 APPROBATION DU RPQS 2021

Madame le Maire procède à la présentation du rapport de l'année 2020.

Madame REIGT : Il est précisé que la Ville de Tabanac n'est pas adhérente et bénéficie de prix moins élevés.

Madame COUTY: Les prix sont dans la moyenne. Il faut mettre les prix en rapport avec les investissements menés, la nouvelle station d'épuration de Cambes notamment, les différents réseaux à absorber.

Monsieur LAYRIS: Dans l'hypothèse d'un changement de gestionnaire, il faudrait connaître les données à comparer: les investissements menés, la qualité de l'eau. Par ailleurs, il est à remarquer que le rapport arrive presque à N+2, un délai vraiment long, avec une période d'analyse très courte ce qui nuit à la bonne compréhension du rapport comme de ses enjeux.

Monsieur TARTARE : Il est fait mention de problèmes provenant de fuites importantes, de difficultés concernant le personnel sur l'année 2019 et d'investissements conséquents récents. Il est noté que pour l'assainissement collectif les montants en investissements réalisés ne correspondent pas forcément aux orientations budgétaires.

Madame le Maire : Les observations concernant les délais de transmission du rapport seront faites au syndicat. Il est fait mention d'investissements modiques sur la commune, et de grosses dépenses sur le territoire de Carignan, soit la moitié du budget d'investissement.

Monsieur TARTARE : Il est évoqué l'intérêt de pouvoir accéder au plan pluriannuel d'investissement du SIEA pour connaître les interventions à venir pour le territoire de Saint-Caprais-de-Bordeaux.

Madame le Maire : Sont précisé les travaux à venir pour le territoire de Saint-Caprais, notamment le poste de relevage chemin de Mouynet.

Monsieur GRANGIER : Est également mentionné le chemin de Gourgues comme gros projet de cette année.

Madame le Maire : Est évoqué l'importance de la sensibilisation et de la pédagogie, notamment auprès des jeunes générations, sur l'usage de l'eau.

ADOPTEE A LA MAJORITE (14 POUR ; 3 ABSTENTIONS – M. LAYRIS ; Mme BORDES-DEMOLIS ; Mme ORDUREAU)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 40

COUTY Tania		MARTIN Benoît	
HERCOUET Brice	Excusé	BALLARIN-GUILLEMOT Stéphanie	Excusé
KONTOWICZ Claire		BOURDILLEAU Steve	Procuration Mme SCHMIDT
GRANGIER Alain		HANY Cindy	Procuration Mme COUTY
DULON Sandrine		RODRIGUEZ Jean-Luc	
CHAZALLET Patrice	Excusé	BOUCARD Julien	Excusé
DEVEVEY Anne-Claire	Excusé	REIGT Corinne	
MURARD Sébastien	Excusé	ORDUREAU Claire	Procuration M. MUNOZ
BORG Sylvain		MUNOZ Armand	
NUNES Chrystelle		BORDES-DEMOLIS Maryline	
TARTARE Jérôme		LAYRIS Georges	Procuration à M. MUNOZ
SCHMIDT Audrey			